

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 FEVRIER 2019**

**Présents :** M. Raymond FERRAUD, M. Roland PERROUSE, M. Christian BERTHOLLIER, Mme Lily GENSBITTEL, M. Daniel LOMBARD, M. Jean PAGNIEZ, Mme Marie-Jeanne D'HABERES, M. Olivier CASTELIN, Mme Muriel GOBINET, Mme Louisa BELAGGOUNE, Mme Bernadette MORELLE (à compter de la délibération n° 02042019), M. Laurent REMOLIF, M. Thierry MERMET PEROZ, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE.

**Absents excusés :** Mme Anne MICHEL (pouvoir à Mme GENSBITTEL), M. Jean-Luc ROMPION (pouvoir à Mme SANVIDO), M. Pascal LECOQC (pouvoir à M. CASTELLIN), Mme Céline YACONO

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 DECEMBRE 2018 :** le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

**02012019 - RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE (LOT N° 05 - RAVALEMENT DES FAÇADES), AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 02012018 en date du 12 février 2018, approuvant le marché d'un montant de 26 040,22 € HT (31 248,26 € TTC) passé avec la Société ALPIBAT d'Eybens (38320) pour les travaux de restructuration de l'Ecole Maternelle, lot n° 05 (ravalement des façades).

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires entraînant une plus-value, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver l'avenant n° 1 présenté par l'entreprise et qui s'élève à **2 650,00 € HT (3 180,00 € TTC)**. Le nouveau montant du marché est ainsi porté à **28 690,22 € HT (34 428,26 € TTC)**, soit une augmentation de **10,18 %** du marché initial.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise ALPIBAT et autorise M. le Maire à signer ledit document.

**02022019 - VOTE D'UNE PRIME A UN AGENT EN CONTRAT DE DROIT PRIVE**

Monsieur le Maire explique que le personnel relevant du droit de privé (CAE) ne peut pas prétendre aux indemnités et primes octroyées au personnel communal de droit public (fonctionnaires, stagiaires et contractuels de droit public) mais qu'il peut néanmoins bénéficier d'une prime. Le montant et les modalités de versement sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'Assemblée attribue une prime de 869 € à un agent employé depuis plus d'un an dans le cadre d'un CAE.

**02032019 - RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE DES RIVOIRES DU SIVU DU GYMNASSE LE GUILLON**

Monsieur le Maire expose :

Par arrêté préfectoral n° 87/183 en date du 7 décembre 1987, le SIVU pour la conception, la construction et la gestion du Gymnase du Collège « Le Guillon » a été créé entre les communes de Pressins, Romagnieu, St Albin de Vaulserre, St Bueil, St Geoire en Valdaine, St Jean d'Avellan, St Sulpice des Rivoires, Velanne, Voissant, St Martin de Vaulserre, Pont-de-Beauvoisin (Isère), Domessin (Savoie) et Le Pont-de-Beauvoisin (Savoie).

La Commune de Saint Sulpice-des-Rivoires (Isère) a sollicité son retrait du SIVU du gymnase du collège Le Guillon car la carte scolaire 2012/2013 a imposé le rattachement des élèves de sa commune au collège de Chirens, dont les équipements sportifs sont de la compétence du Pays Voironnais. De ce fait, cette commune n'a plus d'élèves scolarisés au collège « Le Guillon ».

Conformément à l'article L 5211-19 du CGCT, les communes membres d'un syndicat disposent de 3 mois pour délibérer sur la demande de retrait d'une commune, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu la délibération de la Commune de Saint Sulpice-des-Rivoires en date du 12 avril 2018,  
Vu la délibération du conseil syndical du SIVU du gymnase du collège « Le Guillon » en date du 27 novembre 2018, notifiée le 17 décembre 2018,

Le Conseil Municipal approuve le retrait de la Commune de Saint Sulpice des Rivoires du SIVU du gymnase du collège « Le Guillon ».

Arrivée de Mme Bernadette MORELLE

### **02042019 - RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel de l'exercice 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le SIAEP, et présenté par M. BERTHOLLIER, délégué au sein du syndicat.

### **02052019 - ACQUISITION DE DELAISSES DE TERRAIN SITUES LE CLOS DU CHATEAU**

Monsieur le Maire rapporte que CIS PROMOTION propose de céder gratuitement à la Commune des délaissés de terrain situés « Le Clos du Château », en bordure de l'Avenue Jean Moulin et du chemin du Puisat, ainsi qu'une bande de terrain situé le long du chemin rural reliant les deux voies précitées.

Il s'agit des parcelles cadastrées A n° 1848, 1849, 1851, 1852, 1854, 1855, 1856, 1857, 1897, 1901, 2075, 2088, 2113, 2114 et 2116 pour une superficie totale de 4 421 m<sup>2</sup>.

Par 10 voix pour, 5 voix contre (M. BERTHOLLIER, M. LOMBARD, M. CASTELLIN, M. LECOCQ et M. MERMET PEROZ) et 3 abstentions (Mme GOBINET, Mme BELAGGOUNE, Mme MORELLE), le Conseil Municipal accepte la proposition de CIS PROMOTION.

### **Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :**

Monsieur le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises en application des délégations accordées par le Conseil Municipal :

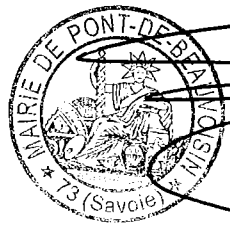
- 33.2018 : signature d'une convention avec l'association ALCHIMIE pour la mise à disposition d'une salle jouxtant la Bibliothèque,
- 01.2019 : signature d'un contrat avec TECHNIGAZ pour la maintenance et l'entretien des chaudières des appartements communaux,
- 02.2019 : signature d'un contrat avec AIGA pour la maintenance et l'assistance du logiciel périscolaire,
- 03.2019 : signature d'un contrat avec SARL MOSAIC pour la maintenance du réseau et des postes informatiques de la Mairie,
- 04.2019 : signature d'un contrat avec SARL MOSAIC pour la maintenance des postes informatiques de l'Ecole,
- 05.2019 : signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec ISAGEO pour l'aménagement de la place du 8 mai 1945,
- 06.2019 : signature d'un contrat avec ALPES GEO CONSEIL pour la réalisation d'études de sol en vue de la construction d'un club house,

- 07.2019 : signature d'un contrat avec ALPES GEO CONSEIL pour la réalisation d'études de sol en vue de la mise en accessibilité de la salle du Conseil Municipal et de la salle Capitulaire.

**Informations diverses :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des subventions octroyées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'aménagement de la Place du 8 mai 1945 et la mise en accessibilité de la salle du Conseil Municipal et de la salle Capitulaire. Ces aides s'élèvent respectivement à 22 604 € et 37 455 €.
- Monsieur le Maire rapporte qu'un contrat sera signé prochainement entre les représentants de l'Etat des départements de l'Isère et de la Savoie, les deux communes pontoises et les deux communautés de communes (CCVG et Val du Dauphiné). Ce contrat permettra d'obtenir des aides financières pour des projets visant à redynamiser le centre-ville. Des réunions ont eu lieu entre les élus des deux villes en vue de définir les opérations qui seront inscrites dans ce programme : aide au commerce, opération rénovation de façades, aménagement de voirie et de parking, acquisition d'immeubles pour des services....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h00

 Le Maire,  
Raymond FERRAUD